

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.12.2022

Numéro de version 7 (remplace la version 6)

Révision: 16.12.2022

* RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

· 1.1 Identificateur de produit

· Nom du produit: **Everclear 510, Composant B**

· Code du produit: 11476, 11452_B, 11483

· UFI: VD40-Y0Y9-X00K-J26E

· 1.2 Utilisations identifiées

pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· Emploi de la substance / de la préparation

Durcisseur

· 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

· Producteur/fournisseur: AKEMI - Chemisch-technische Spezialfabrik GmbH
Lechstraße 28
D 90451 Nürnberg

Tel. +49(0)911 - 642960

Fax. +49(0)911 - 644456

e-mail info@akemi.de

· Service chargé des renseignements:

Laboratoire

· 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Département Produits et Sécurité AKEMI chemisch technische Spezialfabrik GmbH

Tel. +49(0)911-64296-59

Horaires de bureau :

du Lundi au Jeudi de 7 :30 à 16 :30

le Vendredi de 7:30 à 13:30

ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

Centres Antipoison et de Toxicovigilance

ANGERS: 02 41 48 21 21

BORDEAUX: 05 56 96 40 80

LILLE: 0800 59 59 59

LYON: 04 72 11 69 11

MARSEILLE: 04 91 75 25 25

NANCY: 03 83 22 50 50

PARIS: 01 40 05 48 48

STRASBOURG: 03 88 37 37 37

TOULOUSE: 05 61 77 74 47

* RUBRIQUE 2: Identification des dangers

· 2.1 Classification de la substance ou du mélange

· Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Acute Tox. 4 H332 Nocif par inhalation.

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

STOT SE 3 H335 Peut irriter les voies respiratoires.

· 2.2 Éléments d'étiquetage

· Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

· Pictogrammes de danger



GHS07

· Mention d'avertissement

Attention

· Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

Hexamethylen-1,6-diisocyanat Homopolymer
Aliphatisches Polyisocyanat

(suite page 2)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.12.2022

Numéro de version 7 (remplace la version 6)

Révision: 16.12.2022

Nom du produit: Everclear 510, Composant B

(suite de la page 1)

· Mentions de danger

N,N'-(méthylènedicyclohexane-4,1-diyl)bis-DL-aspartate de tétraéthyle
polyisocyanates aliphatiques
isocyanate de tosylo
diisocyanate d'hexaméthylène
fumarate de diéthyle

H332 Nocif par inhalation.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.

· Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 Tenir hors de portée des enfants.
P103 Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.
P261 Éviter de respirer les vapeurs.
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux.
P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· 2.3 Autres dangers

· Résultats des évaluations PBT et vPvB

· PBT: Non applicable.

· vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· 3.2 Mélanges

· Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

· Composants dangereux:

CAS: 28182-81-2	Hexamethylen-1,6-diisocyanat Homopolymer	50-100%
NLP: 500-060-2	Aliphatisches Polyisocyanat	
Reg.nr.: 01-2119488934-20-0000	Acute Tox. 4, H332; Skin Sens. 1, H317; STOT SE 3, H335	
01-2119485796-17		

(suite page 3)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.12.2022

Numéro de version 7 (remplace la version 6)

Révision: 16.12.2022

Nom du produit: Everclear 510, Composant B

(suite de la page 2)

CAS: 136210-30-5 ELINCS: 429-270-1 Numéro index: 607-521-00-8 Reg.nr.: 01-0000017556-64-0000	N,N'-(méthylènedicyclohexane-4,1-diyl)bis-DL-aspartate de tétraéthyle Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 3, H412	<12,5%
CAS: 28182-81-2 Numéro CE: 931-274-8 Reg.nr.: 01-2119485796-17-0000	polyisocyanates aliphatiques Acute Tox. 4, H312; Acute Tox. 4, H332; Skin Sens. 1, H317; STOT SE 3, H335 EUH204	1-5%
CAS: 82985-35-1 EINECS: 280-084-5 Reg.nr.: 01-2119969956-12-xxxx	Bis(triméthoxysilylpropyl)amin Eye Dam. 1, H318	1-5%
CAS: 4083-64-1 EINECS: 223-810-8 Numéro index: 615-012-00-7 Reg.nr.: 01-2119980050-47	isocyanate de tosyl Resp. Sens. 1, H334 Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H335 EUH014, EUH204 Limites de concentration spécifiques: Eye Irrit. 2; H319: C ≥ 5 % STOT SE 3; H335: C ≥ 5 % Skin Irrit. 2; H315: C ≥ 5 %	<1%
CAS: 623-91-6 EINECS: 210-819-7	fumarate de diéthyle Acute Tox. 4, H302; Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1, H317; STOT SE 3, H335	<1%
CAS: 822-06-0 EINECS: 212-485-8 Numéro index: 615-011-00-1 Reg.nr.: 01-2119457571-37-0001	diisocyanate d'hexaméthylène Acute Tox. 3, H311; Acute Tox. 1, H330 Resp. Sens. 1, H334 Acute Tox. 4, H302; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317; STOT SE 3, H335 EUH204 Limites de concentration spécifiques: Resp. Sens. 1; H334: C ≥ 0,5 % Skin Sens. 1; H317: C ≥ 0,5 %	<1%

RUBRIQUE 4: Premiers secours**· 4.1 Description des mesures de premiers secours****· Remarques générales:**

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

· Après inhalation:

Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

· Après contact avec la peau:

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

· Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.

Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

· Après ingestion:**· 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 4)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.12.2022

Numéro de version 7 (remplace la version 6)

Révision: 16.12.2022

Nom du produit: Everclear 510, Composant B

(suite de la page 3)

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**· 5.1 Moyens d'extinction****· Moyens d'extinction:**

CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

· Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:

Jet d'eau à grand débit

· 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Peut être dégagé en cas d'incendie:
Monoxyde de carbone (CO)
Oxyde d'azote (NO_x)
Cyanure d'hydrogène (HCN)

· 5.3 Conseils aux pompiers**· Équipement spécial de sécurité:**

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

· Autres indications

Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
Veiller à une aération suffisante.

· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Assurer une aération suffisante.

· 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Éviter la formation d'aérosols.

· Préventions des incendies et des explosions:

Aucune mesure particulière n'est requise.

· 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**· Stockage:****· Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**

Aucune exigence particulière.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.12.2022

Numéro de version 7 (remplace la version 6)

Révision: 16.12.2022

Nom du produit: Everclear 510, Composant B

(suite de la page 4)

- Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.
- Autres indications sur les conditions de stockage: Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.
Conserver les emballages dans un lieu bien aéré.
Protéger contre le gel.
- Classe de stockage: 10
- 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1 Paramètres de contrôle**

- Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

822-06-0 diisocyanate d'hexaméthylène

VLEP	Valeur momentanée: 0,15 mg/m ³ , 0,02 ppm Valeur à long terme: 0,075 mg/m ³ , 0,01 ppm AR,, concs. mesurées sur une durée de 5 min
------	--

DNEL**28182-81-2 Hexamethylen-1,6-diisocyanat Homopolymer
Aliphatisches Polyisocyanat**

Inhalatoire	DNEL (Kurzzeit-akut)	1 mg/m ³ Air (ARB)
	DNEL (Langzeit-wiederholt)	0,5 mg/m ³ Air (ARB)

136210-30-5 N,N'-(méthylènedicyclohexane-4,1-diyl)bis-DL-aspartate de tétraéthyle

Oral	DNEL (Kurzzeit-akut)	1,4 mg/kg bw/day (BEV)
	DNEL (Langzeit-wiederholt)	4 mg/kg bw/day (ARB)
Dermique	DNEL (Kurzzeit-akut)	1,4 mg/kg bw/day (BEV)
	DNEL (Langzeit-wiederholt)	4 mg/kg bw/day (ARB)
Inhalatoire		1,4 mg/kg bw/day (BEV)
	DNEL (Kurzzeit-akut)	112 mg/m ³ Air (ARB)
		4,8 mg/m ³ Air (BEV)
	DNEL (Langzeit-wiederholt)	28 mg/m ³ Air (ARB)
		4,8 mg/m ³ Air (BEV)

28182-81-2 polyisocyanates aliphatiques

Inhalatoire	DNEL (Kurzzeit-akut)	1 mg/m ³ Air (ARB)
	DNEL (Langzeit-wiederholt)	0,5 mg/m ³ Air (ARB)

82985-35-1 Bis(triméthoxysilylpropyl)amin

Oral	DNEL (Langzeit-wiederholt)	1,67 mg/kg bw/day (BEV)
Dermique	DNEL (Langzeit-wiederholt)	4,67 mg/kg bw/day (ARB)
		1,67 mg/kg bw/day (BEV)
Inhalatoire	DNEL (Kurzzeit-akut)	260 mg/m ³ Air (ARB)
		50 mg/m ³ Air (BEV)
	DNEL (Langzeit-wiederholt)	260 mg/m ³ Air (ARB)
		50 mg/m ³ Air (BEV)

822-06-0 diisocyanate d'hexaméthylène

Inhalatoire	DNEL (Kurzzeit-akut)	0,07 mg/m ³ Air (ARB)
	DNEL (Langzeit-wiederholt)	0,035 mg/m ³ Air (ARB)

(suite page 6)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.12.2022

Numéro de version 7 (remplace la version 6)

Révision: 16.12.2022

Nom du produit: Everclear 510, Composant B

(suite de la page 5)

· PNEC

28182-81-2 Hexamethylen-1,6-diisocyanat Homopolymer
Aliphatisches Polyisocyanat

PNEC (wässrig)	38,28 mg/l (KA) 0,0127 mg/l (MW) 0,127 mg/l (SW) 1,27 mg/l (WAS)
PNEC (fest)	53.200 mg/kg Trockengew (BO) 26.670 mg/kg Trockengew (MWS) 266.700 mg/kg Trockengew (SWS)

136210-30-5 N,N'-(méthylènedicyclohexane-4,1-diyl)bis-DL-aspartate de tétraéthyle

PNEC (wässrig)	31,1 mg/l (KA) 0,000013 mg/l (MW) 0,00013 mg/l (SW)
PNEC (fest)	0,1 mg/kg Trockengew (BO) 0,02 mg/kg Trockengew (MWS) 0,21 mg/kg Trockengew (SWS)

28182-81-2 polyisocyanates aliphatiques

PNEC (wässrig)	38,28 mg/l (KA) 0,0127 mg/l (MW) 0,127 mg/l (SW) 1,27 mg/l (WAS)
PNEC (fest)	53.200 mg/kg Trockengew (BO) 26.670 mg/kg Trockengew (MWS) 266.700 mg/kg Trockengew (SWS)

82985-35-1 Bis(trimethoxysilylpropyl)amin

PNEC (wässrig)	22 mg/l (KA) 0,004 mg/l (MW) 0,036 mg/l (SW) 2 mg/l (WAS)
PNEC (fest)	0,007 mg/kg Trockengew (BO) 0,014 mg/kg Trockengew (MWS) 0,14 mg/kg Trockengew (SWS)

822-06-0 diisocyanate d'hexaméthylène

PNEC (wässrig)	8,42 mg/l (KA) >0,00774 mg/l (MW) >0,0774 mg/l (SW) 0,774 mg/l (WAS)
PNEC (fest)	0,0026 mg/kg Trockengew (BO) 0,001334 mg/kg Trockengew (MWS) 0,01334 mg/kg Trockengew (SWS)

· Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· 8.2 Contrôles de l'exposition

· Contrôles techniques appropriés

Sans autre indication, voir point 7.

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.12.2022

Numéro de version 7 (remplace la version 6)

Révision: 16.12.2022

Nom du produit: Everclear 510, Composant B

(suite de la page 6)

- Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
- Mesures générales de protection et d'hygiène:

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.
- Protection respiratoire:

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
Filtre provisoire:
Filtre A/P2
- Protection des mains:



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.
À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.
Les directives relatives à l'utilisation du produit référencé sous «gants protecteurs» doivent être conformes aux spécifications CEE-Directive 89/686/EWG et à la Norme EN374 qui en résulte, comme par exemple le type de gant indiqué ici-après. Lors des essais conformes à la EN374 dans les laboratoires de la société KCL avec des échantillons tests de différents types de gants recommandés, ceux-ci ont évalués les temps pendant lesquels le gant est résistant aux substances chimiques. Ces recommandations sont valables uniquement pour le produit livré et cité dans la fiche de sécurité et pour la fonction indiquée. En cas de dissolution dans ou lors du mélange avec d'autres substances et en cas de conditions non-conformes à la Norme EN374, il est vivement recommandé de contacter le fournisseur des gants CE-approuvés (par exemple KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, Internet: www.kcl.de).
Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.
- Matériau des gants

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.
Butylcaoutchouc
Caoutchouc fluoré (Viton)
- Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
- Protection des yeux/du visage



Lunettes de protection hermétiques
- Protection du corps:

Vêtements de travail protecteurs

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**
- Indications générales.
- Couleur: Incolore
- Odeur: Inodore
- Seuil olfactif: Non déterminé.

(suite page 8)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.12.2022

Numéro de version 7 (remplace la version 6)

Révision: 16.12.2022

Nom du produit: Everclear 510, Composant B

(suite de la page 7)

· <u>Point de fusion/point de congélation:</u>	Non déterminé.
· <u>Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition</u>	Non déterminé.
· <u>Inflammabilité</u>	Non applicable.
· <u>Limites inférieure et supérieure d'explosion</u>	
· <u>Inférieure:</u>	Non déterminé.
· <u>Supérieure:</u>	Non déterminé.
· <u>Point d'éclair</u>	>160 °C
· <u>Température de décomposition:</u>	Non déterminé.
· <u>pH</u>	Non déterminé.
· <u>Viscosité:</u>	
· <u>Viscosité cinématique</u>	Non déterminé.
· <u>Dynamique:</u>	Non déterminé.
· <u>Solubilité</u>	
· <u>l'eau:</u>	Pas ou peu miscible
· <u>Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)</u>	Non déterminé.
· <u>Pression de vapeur:</u>	Non déterminé.
· <u>Densité et/ou densité relative</u>	
· <u>Densité à 20 °C:</u>	1,16 g/cm³
· <u>Densité relative:</u>	Non déterminé.
· <u>Densité de vapeur:</u>	Non déterminé.

· 9.2 Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.
· <u>Aspect:</u>	
· <u>Forme:</u>	Liquide
· <u>Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.</u>	
· <u>Température d'auto-inflammation</u>	Non déterminé.
· <u>Propriétés explosives:</u>	Le produit n'est pas explosif.
· <u>Teneur en solvants:</u>	
· <u>Solvants organiques:</u>	0,0 %
· <u>Teneur en substances solides:</u>	3,1 %
· <u>Changement d'état</u>	
· <u>Vitesse d'évaporation.</u>	Non déterminé.

· <u>Informations concernant les classes de danger physique</u>	
· <u>Substances et mélanges explosibles</u>	
· <u>Gaz inflammables</u>	néant
· <u>Aérosols</u>	néant
· <u>Gaz comburants</u>	néant
· <u>Gaz sous pression</u>	néant
· <u>Liquides inflammables</u>	néant
· <u>Matières solides inflammables</u>	néant
· <u>Substances et mélanges autoréactifs</u>	
· <u>Liquides pyrophoriques</u>	néant
· <u>Matières solides pyrophoriques</u>	néant
· <u>Matières et mélanges auto-échauffants</u>	
· <u>Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau</u>	
· <u>Liquides comburants</u>	néant
· <u>Matières solides comburantes</u>	néant
· <u>Peroxydes organiques</u>	néant
· <u>Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux</u>	néant

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.12.2022

Numéro de version 7 (remplace la version 6)

Révision: 16.12.2022

Nom du produit: Everclear 510, Composant B

(suite de la page 8)

· Explosibles désensibilisés néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
- **Toxicité aiguë** Nocif par inhalation.

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

ATE (Valeurs d'estimation de la toxicité aiguë (ETA))

Inhalatoire LC50/4 h 0,465-0,468 mg/l (rat)

28182-81-2 Hexaméthylène-1,6-diisocyanat Homopolymer
Aliphatisches Polyisocyanat

Oral	LD50	>5.000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (rabbit)
		>2.000 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LC50/4 h	0,39 mg/l (rat)
	NOAEL	3,3 mg/m³ (rat)

136210-30-5 N,N'-(méthylènedicyclohexane-4,1-diyl)bis-DL-aspartate de tétraéthyle

Oral	LD50	>2.000 mg/kg (rat) (Richtlinie 67/548/EWG, Anhang V, B.1.)
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (rat) (Richtlinie 67/548/EWG, Anhang V, B.3.)
Inhalatoire	LC50/4h	>4.224 mg/m3 (rat) (OECD-Prüfrichtlinie 403)

28182-81-2 polyisocyanates aliphatiques

Oral	LD50	>2.000 mg/kg (rat) (OECD 423)
	NOAEL-Werte	3 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (rabbit) (OECD 402)
		>2.000 mg/kg (rat) (OECD 402)
Inhalatoire	LC50/4h	400 mg/m3 (rat)
	LC50/4 h	0,39-0,543 mg/l (rat) (OECD TG 403)

82985-35-1 Bis(triméthoxysilylpropyl)amin

Oral	LD50	3.780 mg/kg (rat) (OECD 401)
	NOEL	200 mg/kg (rat) (OECD 408)
Dermique	LD50	11.865 mg/kg (rabbit) (OECD 402)
		11.752 mg/kg (rat)
	NOEL	>84 mg/kg (rat) (OECD 410)

(suite page 10)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.12.2022

Numéro de version 7 (remplace la version 6)

Révision: 16.12.2022

Nom du produit: Everclear 510, Composant B

(suite de la page 9)

4083-64-1 isocyanate de tosyl

Oral	LD50	2.600 mg/kg (rat)
------	------	-------------------

623-91-6 fumarate de diéthyle

Oral	LD50	1.780 mg/kg (rat)
------	------	-------------------

822-06-0 diisocyanate d'hexaméthylène

Oral	LD50	746 mg/kg (rat) (OECD 401)
Dermique	LD50	593 mg/kg (rabbit)
		<7.000 mg/kg (rat) (OECD 402)
Inhalatoire	LC50/4 h	0,124 mg/l (rat) (OECD 403)
	NOAEL	0,41 mg/m³ (rat)

- Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

- Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Peut provoquer une allergie cutanée.

- Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires.

- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **11.2 Informations sur les autres dangers**

- Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**

- Toxicité aquatique:

28182-81-2 Hexamethylen-1,6-diisocyanat Homopolymer
Aliphatisches Polyisocyanat

IC50/72h	72 mg/l (Desmodesmus subspicatus)
LC 0/96h	>100 mg/l (Brachydanio rerio)
EC50/48h	>100 mg/l (daphnia magna)
EL50/48h	127 mg/l (daphnia magna)
EC20/3h	880 mg/l (BES)
EC50/72h	199 mg/l (Scenedesmus subspicatus)
LC50/96h	35,2 mg/l (Cyprinus carpio)

(suite page 11)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.12.2022

Numéro de version 7 (remplace la version 6)

Révision: 16.12.2022

Nom du produit: Everclear 510, Composant B

(suite de la page 10)

	>100 mg/l (Danio rerio.)
136210-30-5 N,N'-(méthylènedicyclohexane-4,1-diyl)bis-DL-aspartate de tétraéthyle	
EC50	3.110 mg/l (BES) (ISO Vorschrift 8192-1986 E)
IC50/72h	113 mg/l (Scenedesmus subspicatus) (Richtlinie 67/548/EWG, Anhang V, C.3.)
EC50/48h	88,6 mg/l (daphnia magna) (UBA-Verfahrensvorschlag Mai 1984)
ErC50/72h	113 mg/l (Scenedesmus subspicatus)
NOEC	100 mg/kg (Ac) (OECD 208)
	100 mg/kg (As) (OECD 208)
	100 mg/kg (Bn) (OECD 208)
	≥1.000 mg/kg (Eisenia fetida (Regenwürmer)) (OECD-Prüfrichtlinie 207)
NOEC/21d	0,01 mg/l (daphnia magna) (Richtlinie 67/548/EWG, Anhang V, C.20.)
LC50/96h	66 mg/l (Danio rerio.) (OECD 203)
28182-81-2 polyisocyanates aliphatiques	
EC50	3.828 mg/l (BES) (OECD 209)
LC 0/96h	>82,8 mg/l (Brachydanio rerio) (OECD 203)
EC50/48h	127 mg/l (daphnia magna) (RL 67/548/EWG, Anhang V, C.3.)
ErC50/72h	>1.000 mg/l (Desmodesmus subspicatus) (DIN 38412)
EC0	>100 mg/l (daphnia magna) (OECD 202)
EL50/48h	127 mg/l (daphnia magna)
LL50/96h	8,9 mg/l (Brachydanio rerio)
EC10	370 mg/l (Desmodesmus subspicatus)
EC50/72h	199 mg/l (Scenedesmus subspicatus) (OECD 201)
LC50/96h	>100 mg/l (Danio rerio.) (RL 67/548/EWG, Anhang V, C.1.)
82985-35-1 Bis(triméthoxysilylpropyl)amin	
EC50	1.000 mg/l (Klärschlamm: Atmungs-/Vermehrungshemmung)
EC50/48h	>100 mg/l (daphnia magna)
EC50/72h	>100 mg/l (Desmodesmus subspicatus)
LC50/96h	130 mg/l (Oncorhynchus mykiss)
	130 mg/l (Salmo gairdneri)
4083-64-1 isocyanate de tosyne	
EC50/72h	23 mg/l (green alge)
	150 mg/l (daphnia magna)
LC50/96h	435 mg/l (piscis)
822-06-0 diisocyanate d'hexaméthylène	
EC50	842 mg/l (bacteria) (OECD 209)
LC 0/96h	82,8 mg/l (Brachydanio rerio) (OECD TG 203)
ErC50/72h	>77,4 mg/l (Desmodesmus subspicatus) (EU C.3)
EC0	>89,1 mg/l (daphnia magna) (OECD TG 202)
NOEC	11,7 mg/kg (Desmodesmus subspicatus) (EU C.3)
EC50/72h	>77,4 mg/l (Scenedesmus subspicatus) (OECD TG 201)
LC50/96h	22 mg/l (Brachydanio rerio)

· **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **Autres indications:** Le produit est difficilement biodégradable.

· **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 12)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.12.2022

Numéro de version 7 (remplace la version 6)

Révision: 16.12.2022

Nom du produit: Everclear 510, Composant B

(suite de la page 11)

· 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

- PBT: Non applicable.
- vPvB: Non applicable.

· 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

· 12.7 Autres effets néfastes

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· Remarque:

Nocif pour les poissons.

· Autres indications écologiques:

· Indications générales:

Nocif pour les organismes aquatiques.

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· 13.1 Méthodes de traitement des déchets

- Recommandation: Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

· Emballages non nettoyés:

· Recommandation:

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

- ADR, ADN, IMDG, IATA néant

· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

- ADR, ADN, IMDG, IATA néant

· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

- ADR, ADN, IMDG, IATA
- Classe néant

· 14.4 Groupe d'emballage

- ADR, IMDG, IATA néant

· 14.5 Dangers pour l'environnement

- Marine Pollutant: Non

· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable.

· 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable.

· Indications complémentaires de transport:

Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci-dessus.

· "Règlement type" de l'ONU:

néant

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

· Directive 2012/18/UE

· Substances dangereuses désignées - ANNEXE I

Aucun des composants n'est compris.

(suite page 13)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.12.2022

Numéro de version 7 (remplace la version 6)

Révision: 16.12.2022

Nom du produit: Everclear 510, Composant B

(suite de la page 12)

· RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006ANNEXE XVII

Conditions de limitation: 3, 74

· Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

· RÈGLEMENT (UE) 2019/1148· Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

· Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

· Prescriptions nationales:· Indications sur les restrictions de travail:

Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes.

· Classe de pollution des eaux:

Classe de pollution des eaux 1 (Classification propre): peu polluant.

· Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57

Aucun des composants n'est compris.

· VOC EU

0,1 g/l

· **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:**

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Phrases importantes

H302 Nocif en cas d'ingestion.
 H311 Toxique par contact cutané.
 H312 Nocif par contact cutané.
 H315 Provoque une irritation cutanée.
 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
 H318 Provoque de graves lésions des yeux.
 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
 H330 Mortel par inhalation.
 H332 Nocif par inhalation.
 H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
 H335 Peut irriter les voies respiratoires.
 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
 EUH014 Réagit violemment au contact de l'eau.
 EUH204 Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.

· Service établissant la fiche technique:

Laboratoire
 Elke Hake
 Fon ++49 (0)911 64296-59
 @mail E.Hake@akemi.de

· Contact:· Date de la version précédente:

02.12.2021

(suite page 14)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.12.2022

Numéro de version 7 (remplace la version 6)

Révision: 16.12.2022

Nom du produit: Everclear 510, Composant B

(suite de la page 13)

· Numéro de la version précédente: 6· Acronymes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

ICAO: International Civil Aviation Organisation

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

SVHC: Substances of Very High Concern

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Acute Tox. 3: Toxicité aiguë – Catégorie 3

Acute Tox. 1: Toxicité aiguë – Catégorie 1

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Resp. Sens. 1: Sensibilisation respiratoire – Catégorie 1

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3